

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Hérault**
Pôle d'évaluation domaniale
334 allée Henri II de Montmorency
34 000 MONTPELLIER

Évaluateur : Caroline BESER
Téléphone : 06 11 38 10 43
Courriel :
caroline.beser@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2025-34088-85899
DS : 27830993

N° 7300-SD

Montpellier, le 24 novembre 2025

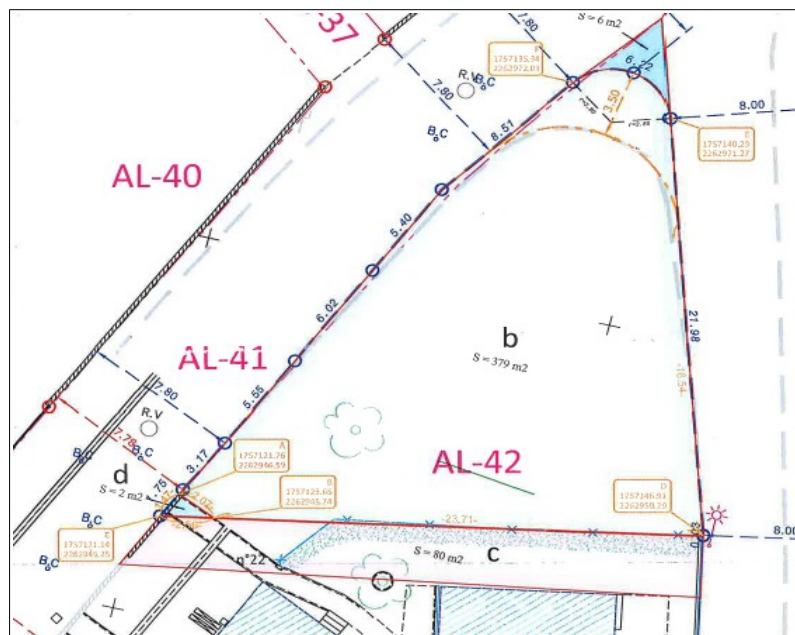
Commune de Cournonterral

Lettre valant avis

Par saisine en date du 21/11/2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession par la commune de Cournonterral d'une emprise de 2 m² sur la parcelle cadastrée AL 42 située rue Elysee Benavenq 34660 Cournonterral.

Il a été constaté qu'une bande de terrain de la parcelle cadastrée AL42 n'avait pas été intégrée dans le lotissement.

La cession de l'emprise triangulaire de 2 m² (d) est nécessaire à la régularisation plus générale de la bande.



Les services d'évaluation peuvent recourir à la lettre valant avis pour répondre aux saisines relatives à une cession d'une valeur vénale d'un montant inférieur à 15 000 €.

La valeur du terrain est arbitrée à 40 €, avec une marge d'appréciation de 10 %.

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,
l'inspectrice des Finances publiques



Caroline BESER